Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260212-C_2026_02_12_08-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 6 février 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

**Le jeudi 12 février 2026 à 18 h 00.**

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président,**

M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU (jusqu'à la délibération N° C-2026-02-12-12), M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAIGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Yannick LE MOIGNE, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Gaëlle BERROU, Mme Sonia BORDET, M. Jean-Marc BREN, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Stéphane DAOULAS, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M Cyrille LE CLEAC'H, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, Mme Fabienne LE GARS, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Christian LOUSSOUARN (jusqu'à la délibération N° C-2026-02-12-12), Mme Maryannick PICARD, Mme Anne PRONOST, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Matthieu BÉRÉHOUC à M. Jean-Michel GAIGNÉ
M. Christian BODÉRÉ à M. Jean-Luc TANNEAU
Mme Lauriane CARROT à M. Cyrille LE CLEAC'H
Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT (à partir de la délibération N° C-2026-02-12-13)
M. Laurent CAVALOC à M. Yves CANÉVET
M. Jean L'HELGOUARC'H à Mme Sonia BORDET
Mme Anne MADELEINE à Mme Anne PRONOST
Mme Patricia WILLIÈME à Mme Marie-Pierre LAGADIC

Absents excusés :

M. Olivier ANSQUER, Mme Danielle BOURHIS, Mme Michelle DIONISI, Mme Estelle GUICHAOUA, M. Éric LE GUEN, Mme Lénaïg LOPÉRÉ, Mme Catherine MONTREUIL

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOC'H et ROPARS, MM. DUBOURG, GAUTHIER, JEAN, LANCRET, LE BERRE et PÉREZ, agents de l'EPCI

Secrétaire de séance : Jean-Michel GAIGNÉ

Nombre de conseillers :

| | |
|---|---|
| En exercice | 45 |
| Présents | 31, 29 au départ de Mme CARROT-TANNEAU et de M. LOUSSOUARN |
| Votants | 38, puis 37 |

Date de la convocation : 6 février 2026
Date d'affichage : 6 février 2026
Date d'expédition du rapport : 6 février 2026

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260212-C_2026_02_12_08-DE

| COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD | |
|---|---|
| Conseil communautaire du 12 février 2026 | N° Acte : C-2026-02-12-08 |
| Objet : Vote du budget primitif 2026 du budget annexe portage de repas | Classification : 7.1 – Décisions budgétaires |

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 22 janvier 2026, ainsi qu'à la réunion de la commission des finances élargie aux membres du bureau communautaire et aux maires le 28 janvier 2026.

Le budget primitif 2026 du budget annexe portage de repas s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 1 052 134,00 €
- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 19 734,00 €

Soit un budget total de 1 071 868,00 €.

Considérant la nécessité de voter le budget annexe portage de repas pour l'année 2026 ;

Vu les articles L. 5211-36 et L. 2312-1 à L. 2312-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission finances du 28 janvier 2026 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le budget primitif 2026 du budget annexe portage de repas ;
- autorise le président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel dans la limite de 7,5% en section de fonctionnement et 7,5% en section d'investissement.

Pour extrait conforme,

Le président,
**Stéphane LE DOARÉ**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)